



**INTERCO ILLE ET VILAINE**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



## ACTUALITÉS - INTERCO 35

### ÉDITO

Nouvelle Secrétaire Générale, je prends mes fonctions dans un contexte social qui ne cesse de se tendre.

Inflation, conditions de travail, salaires qui n'évoluent pas ou peu, et une réforme des retraites profondément injuste !

Toutefois, nous vous remercions pour votre investissement lors des différentes mobilisations.

A titre d'exemple, nous étions plus de 2 millions de personnes à défiler partout en France le 1er mai dernier. Ce fût un mouvement sociale de très grande ampleur.

Sachez que la CFDT poursuivra ses actions sur ces différents sujets pour plus de justice sociale.

Bel été à tous !

**Myriam Cado**  
*Secrétaire générale*  
*CFDT Interco 35*



### Comité d'étape

#### Un rassemblement riche et dense !

►► Une vingtaine de sections syndicales d'Interco 35 ont participé au comité d'étape de mi-mandat qui s'est déroulé **le 7 avril 2023** à Le Rheu.

►► La matinée de cette journée a été l'occasion de faire une présentation de l'activité du syndicat en termes de syndicalisation, de formation, et de revendicatif. L'après-midi, Madame PETARD-VOISIN, maire de Le Rheu et présidente du CDG 35 ainsi que Monsieur Johan THEURET, co-fondateur du THINK TANK le « sens du service public », ont pris part au débat sur l'attractivité des métiers dans la fonction publique territoriale. Un temps d'échange très intéressant et qui contribuera à alimenter le revendicatif CFDT sur cette problématique.

►► Suite aux départs de plusieurs conseillers syndicaux, les participants ont également complété le conseil syndical. A l'issue de la matinée, le nouvel exécutif du syndicat a été élu, **Myriam CADO devient secrétaire générale, Isabelle DEME-NEDELEC trésorière et Pierrick BRIHAYE trésorier adjoint.**

►► Ce rassemblement a également permis de dire au revoir à **Laurent GODARD ancien trésorier, ainsi qu'à Valérie CROCHET secrétaire générale du syndicat depuis 2016**, et de la remercier pour son action sur la période.



**Laurent Godard**  
lors du comité d'étape



**Valérie Crochet**  
lors du comité d'étape

#### ►► Remerciements aux conseillers syndicaux sortants pour leur investissement militant.

##### - Valérie Crochet

(Section ville d'Argentré du Plessis)

##### - Josiane Denoual et Gwen Runigo

(Section VDR, CCAS et Métropole)

##### - Yann Lorcet

(Section Communauté de communes de la côte d'Emeraude)

##### - Pascal Gautier

(Section intérieur)

#### ►► Bienvenue aux nouveaux conseillers syndicaux.

##### - Violaine Poubanne et Stephane Lallier

(Section VDR, CCAS et Métropole)

##### - Fanny Lefaucheur

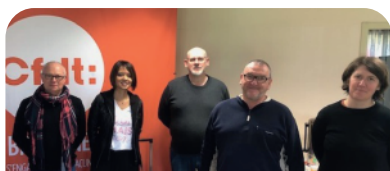
(Section SIGHPAD Saintdomithual)

##### - Jean-Renaud Aebi

(Section ville de Saint-Malo)

##### - Christian Guigot

(Section ville de Cesson-Sévigné)



**Les nouveaux conseillers syndicaux**

## Nouvel organigramme politique

### Sécrétaire Générale

Myriam Cado

m.cadocfdt35@gmail.com

Référente juridique

#### SGA

Klervia Renault  
klervia.renault@justice.fr

#### SGA

Fanny Lefaucheur  
fannylefaucheur.cfdt@gmail.com

#### SGA

Jean-Marie Beauvir  
jmbeauvir.cfdt35@gmail.com

Suivi des dossiers revendicatifs

Lien avec les structures CFDT

Coordination des sections locales et des équipes CST

#### Trésorier

Isabelle Deme Nedelec  
tresorierinterco35cfdt@outlook.fr

#### Trésorier adjoint

Pierrick Brihaye  
pierrick.BRIHAYE@bretagne.bzh

Mise en oeuvre de la politique financière

Comptabilité

#### Resp Syndicalisation

Raphael de Cortès  
syndicalisation.interco35@gmail.com

Etablit la politique de syndicalisation

Coordination des référents Gasel



## Nouvelle composition de la commission exécutive

La commission exécutive est l'organe exécutif du syndicat.

►► Elle est composée de la secrétaire générale du syndicat, secrétaires généraux adjoints, de la trésorière, trésorier adjoint, responsable syndicalisation, et les secrétaires des sections Ville de Rennes/métropole/CCAS, de la région Bretagne et du conseil départemental.

►► Elle arrête tous les ans les comptes du syndicat pour approbation par le conseil syndical.

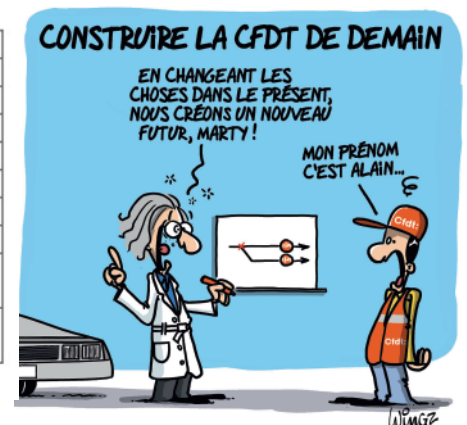
La commission exécutive rend compte de ses activités devant le conseil syndical..

►► La commission exécutive se réunit tous les 15 jours afin de gérer les dossiers urgents (mobilisations, nouveaux décrets, cotisations minorées....)

**En résumé, la commission exécutive assure la gestion permanente du syndicat dans le cadre des décisions d'orientations générales prise par le conseil syndical.**

►► **Voici la composition de la commission exécutive à jour :**

CADO Myriam	Secrétaire Générale	CIAS à l'Ouest de Rennes
BEAUVIR Jean-Marie	SGA	Cancale
LEFAUCHEUR Fanny	SGA	SIGHEPAD St Domithual
RENAULT Klervia	SGA	Justice
DEME NEDELEC Isabelle	Trésorière	CIAS à l'Ouest de Rennes
BRIHAYE Pierrick	Trésorier adjoint	Conseil Régional
KERMAREC Françoise	Membre	Conseil Régional
GAUTIER Karine	Membre	Conseil départemental
POUBANNE Violaine	Membre	Ville de Rennes et Rennes métropole
DE CORTES Raphaël	Responsable syndicalisation	Ville de Rennes et Rennes métropole



## PSC mode d'emploi

►► La protection sociale complémentaire "prévoyance" permet de compenser les pertes de revenus en cas d'arrêt maladie de longue durée (arrêt de plus de 3 mois, invalidité...).

►► Les collectivités auront l'obligation le 1 janvier 2025 de contribuer au financement de cette protection pour leurs agents.

Le CDG 35 souhaite anticiper la mise en oeuvre de cette obligation pour le 1er janvier 2024. Dans le cadre de la mise en place, le CDG a réuni les organisations syndicales pour évoquer les modalités d'application et les critères pour construire l'appel d'offre.

Les collectivités ont été amenées à prendre une délibération pour savoir si elles voulaient intégrer le dispositif et les élus des CST ont dû être questionnés.

### Comment ça va fonctionner ?

**1** - Un marché groupé est en cours de négociation via le CDG35. Les collectivités qui le souhaitent auront la possibilité de rejoindre ce marché négocié sur l'ensemble du département.

**2** - Ces collectivités pourront en fin d'année proposer à leurs agents de souscrire à cette offre de protection de salaire. L'adhésion des agents à cette offre ne sera pas obligatoire. Les collectivités participeront au financement de cette prévoyance à **minimum à hauteur de 7 € par mois et par agent**. Le complément sera à la charge des agents.

**3** - Les agents qui le souhaitent pourront souscrire à cette prévoyance au 1er janvier 2024. Aucun autre contrat de prévoyance maintien de salaire ne pourra plus être financé par la collectivité.

**Attention : l'attractivité de cette opération dépendra du montant de la participation que les employeurs voudront bien accorder à leurs agents. A ce jour, la participation prévisionnelle des collectivités est disparate sur notre territoire, elle peut varier du simple au triple ! Le montant définitif de cette participation sera voté en fin d'année. Soyez vigilants sur ce sujet à la rentrée.**

## Brèves

### Concernant les jours de grèves contre la réforme des retraites :

La **CNAS** (caisse nationale d'action syndicale) a déjà versé **1 094 294 €**

Dont des demi-prestations pour les adhérents de moins de 6 mois au 19 janvier 2023.

Cela correspond à l'indemnisation de **147 105 heures de grève**.

Soit **21 015** journées de travail déclarées grévistes.

Au niveau départemental ce sont **77** demandes formulées.

### La CNRACL indique que :

Les liquidations des droits personnels pour les personnes assurés nés à compter du 1er septembre 1961 et dont la date d'effet se situe à compter du 1er septembre 2023 sont suspendus à titre provisoire dans l'attente de l'application du texte.

Pour plus d'info : allez sur le site CNRACL

## Mode d'emploi de la revalorisation de votre RIFSEEP

### Vos primes RIFSEEP peuvent être revalorisées, voici comment :

RIFSEEP part fixe : l'IFSE - Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

►► Révision individuelle :

Dans certaines circonstances le montant de l'IFSE peut être réévalué. C'est le cas lors d'un changement de poste ou en cas de changement de grade suite à promotion. Mais aussi à minima tous les 4 ans, au vu de l'expérience acquise par l'agent.

►► Révision collective :

La collectivité peut revoir à la hausse les montants maximums attribués par groupe de fonction. Cela arrive très souvent lors du recrutement de nouveaux collaborateurs. C'est l'occasion pour les représentants du personnel de débattre sur le sujet. Une négociation collective peut également être demandée par les représentants du personnel.

Astuce : L'IFSE est calculée suivant votre fiche de poste, n'hésitez pas à comparer le montant de votre prime avec vos collègues du service.

LA CFTD EST AUSSI  
FORCE DE PROPOSITIONS.





## Nouvelles sections

### CRÉATION DE LA SECTION DES AFFILIÉS

► **Création d'une section pour toutes les collectivités de moins de 50 agents.**



**Samuel Allain**  
Permanent interco 35

Afin d'être au plus près des petites communes, **la section des "affiliés au CDG35"** vient d'être créée, **à l'attention des adhérents des collectivités qui n'ont pas de CST.**

Elle va permettre aux agents isolés de pouvoir participer à la vie et à l'action syndicale sur le département.

La première assemblée générale est prévue le **05 juillet à 18h00** en présentiel et en visioconférence. Le lieu et le lien de connexion sera mis en ligne sur le site CFDT interco35.

► Si vous souhaitez des informations ou rejoindre la section, contactez Samuel ALLAIN par mail : **s.allaincfdt35@gmail.com**

### CRÉATION DE LA SECTION SMICTOM FOUGÈRES

Depuis le 15 mai 2023, une nouvelle section locale CFDT est créée au SMICTOM de Fougères.

► **Morgan Sonney** et **Patrick Rauscher** en sont les deux membres.

► La création de cette section va leur permettre de bénéficier du **droit 1h pour 1000h** et ainsi dégager plus de temps pour oeuvrer sur des sujets d'actualités au sein de leur collectivité. Ceci dans le but d'acquérir de nouveaux droits au profit de l'ensemble des agents.



### Informations Formations

**Interco35, propose à ses ADHERENTS un choix de formations sur l'ensemble de l'année.**

Vous pouvez en bénéficier en utilisant votre droit **congé de formation syndicale** (12 jours ouvrables /an) auprès de votre employeur. au moins 1 mois avant la formation. Votre employeur peut toutefois refuser votre demande mais ce refus devra être motivé.

Il reste des places pour les formations suivantes :

► 25 et 26 septembre 2023 : deux jours de formation sont proposés aux nouveaux adhérents intitulée « Accueil Nouveau Adhérents » pour se familiariser avec les valeurs CFDT mais aussi pour vous transmettre les services et accompagnement de la CFDT.

- 5 et 6 octobre : formation « Proposer l'adhésion »
- 10 novembre, une formation Juridique animée par une avocate
- Formation « Pack office » sera aussi proposée en octobre ou novembre. La date définitive sera transmise dès qu'il y aura suffisamment de pré-inscriptions.

**N'hésitez pas à formuler votre demande d'inscription auprès d'interco35 par mail à [interco35@interco.cfdt.fr](mailto:interco35@interco.cfdt.fr) ou par téléphone au 02.99.86.34.70**



**SYNDICAT CFDT - INTERCO 35 - 10 Boulevard du Portugal - 35 200 RENNES**

Tel : 02 99 86 34 70 // Mail : [interco35@interco.cfdt.fr](mailto:interco35@interco.cfdt.fr)

Rédaction : Jean-Marie BEAUVIR, Ludovic DRÉAN, Myriam CADO, Isabelle DEMÉ-NEDELEC, Fanny LEFAUCHEUR, Samuel ALLAIN, Valérie CROCHET

Mise en page : Jean-Marie BEAUVIR

Exemplaire remis à titre gratuit - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

**NOUS SUIVRE >>>>>>**



CFDT interco35



[cfdt\\_interco\\_35](https://www.instagram.com/cfdt_interco_35)



[cfdtinterco35.fr](http://cfdtinterco35.fr)